

Présents : M. Dominique Despras, M. Pierre Dumontet, Mme Isabelle Durand, M. Gérard Achaintre, Mme Séverine Renaud, M. Sébastien Polloce (*arrivé à 20h10*), M. Thomas Dumontet, Mme Françoise Raynaud, M. Paul Martin, M. Sébastien Laval, Mme Christine Déprèle, Mme Nicole Saint-André, Mme Claudine Verdolini.

Absente excusée : Mme Gaëlle Leschiera.

Désignation du Secrétaire de séance : Mme Christine Déprèle.

Compte rendu de la séance du 02 juin 2022 : approuvé à l'unanimité.

. 1/ Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

Ludovic Serna, Directeur de la MAS, intervient en visio pour informer le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet. Son exposé s'articule autour des 3 points suivants :

- ❖ **Locaux** : Les travaux avancent avec toujours pour objectif une ouverture au 31/10/2022 (sous réserve du passage de la Commission de Sécurité prévu fin septembre). Seuls les logements qui se trouvent dans le bâtiment le plus près de la route, ne seront pas prêts.
- ❖ **Admissions** : les 60 résidents sont maintenant connus. Une dizaine de personnes est sur liste d'attente.
- ❖ **Recrutement** : Le médecin, le cadre de santé et le cadre médico-social sont recrutés. C'est en bonne voie pour les infirmiers. Le recrutement des postes d'accompagnants de la vie quotidienne est en cours. Ces postes s'adressent aux aides-soignants, aides médico-sociaux mais aussi à des personnes sans diplômes qui seront formées. Devant la difficulté à trouver un psychiatre, il sera fait appel à un infirmier spécialisé en santé mentale.

Ludovic Serna indique que 2 projets seront mis en place :

- ❖ **Projet « Claveisolles, village d'accueil »** avec la participation de 10 ambassadeurs représentant Claveisolles et 10 résidents volontaires dans le but de faire connaître la MAS et faciliter l'intégration des résidents.
- ❖ **Projet pédagogique avec les écoles et le collège** autour du handicap psychique, de la santé mentale et de la différence ; l'objectif final étant la construction d'une émission radio en partenariat avec Radio Calade.

. 2/ COR : Avenant à la convention d'adhésion au service mutualisé « assistance à la passation des marchés publics »

***DEL. 26/2022 :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2016, la commune a adhéré au service mutualisé de la COR « assistance à la passation des marchés publics ». Il indique que la COR a modifié les tarifs de ce service suite au bilan de mutualisation 2021 qui fait état d'un déficit. Un avenant doit être signé pour acter la modification des tarifs du service.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des nouveaux tarifs, et délibéré,

- Approuve l'avenant à la convention d'adhésion au service mutualisé « assistance à la passation des marchés publics ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

. 3/ Bail pour la micro-crèche

La réception des travaux a eu lieu le 7 juillet dernier. Le coût des travaux s'élève à 453 000 € H.T. L'aménagement intérieur a été fait dans la foulée pour que tout soit prêt pour mardi 12 juillet, date de la visite d'inspection des services de la PMI chargés de délivrer l'agrément. L'entreprise Créapose doit installer la cuisine fin août. Le personnel a été recruté. L'ouverture est programmée pour début septembre. Une dizaine d'enfants sont déjà inscrits.

***DEL. 27/2022**

Le Conseil Municipal décide de consentir un bail à La Clé des Gônes, structure qui assurera la gestion de la micro-crèche, à compter du 1^{er} septembre 2022, moyennant le paiement d'un loyer fixé comme suit :

- Gratuité la 1^{ère} année
- Loyer indexé sur le taux de remplissage les 2^{ème} et 3^{ème} années
- Loyer mensuel de 400 € à compter de la 4^{ème} année

Adopté à l'unanimité.

. 4/ Finances : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables et décision modificative n°2 du budget

***DEL. 28/2022**

- Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Tarare en date du 24 juin 2022 sollicitant l'admission en non-valeur des créances suivantes :

22/05/2017	Titre 133	CHOMETON Christophe	Garderie	18.00 €
05/08/2016	Titre 285	DEMAGALAHES PERREIRA Monica	Garderie	18.00 €
29/08/2017	Titre 287	CHOMETON Christophe	Garderie	10.00 €

- Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées dans les délais réglementaires,
- Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Le Conseil Municipal décide :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes précités
- dit qu'il convient de modifier le budget primitif 2022 pour inscrire les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur, comme suit :

Compte	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
6541 – Créances admises en non-valeur	50.00 €	
6748 – Charges exceptionnelles		50.00 €

Adopté à l'unanimité.

. 5/ Personnel communal : Renouvellement de contrats

Les contrats de Mélanie Baptista et Valérie Gouttenoire sont reconduits pour un an.

***DEL. 29/2022**

Le Conseil Municipal valide la création d'un emploi d'adjoint technique (17h45 hebdomadaires annualisées) pour l'entretien des locaux de l'école, de la mairie, de la bibliothèque - la gestion de la cantine - et la garderie. Ce poste sera confié à Nadia Marrel.

Une visite d'inspection « santé et sécurité au travail » du CDG69 est programmée le lundi 05 septembre après-midi.

. 6/ Révision de la carte communale

La dernière réunion qui s'est tenue en mairie le 21 juin n'a pas permis de faire avancer la procédure et

de finaliser le choix de l'emplacement du futur lotissement. Le site des Igauts est toujours à l'étude sous réserve de la création d'une voie d'accès dans les parcelles acquises dernièrement à Mme Gardette, côté cimetière. D'autres parcelles sont également expertisées. Il est rappelé que le lotissement, quel que soit le choix du terrain, devra répondre à un cahier des charges très précis.

Pour ce qui est de la MARPA, en accord avec Les Clés du Soleil, l'OPAC du Rhône étudie les parcelles au-dessus de l'internat.

Une réunion est programmée le 14 septembre prochain en Sous-Préfecture de Villefranche-sur-Saône.

Arrivée de Sébastien Polloce à 20h10.

. 7/ Retour sur la Fête du Bois qui s'est déroulée les 9 et 10 juillet 2022

Monsieur le Maire tient à remercier FIBOIS, les professionnels et les 300 bénévoles qui ont œuvré pour la réussite de cette journée et la mise en lumière de Claveisolles. Les nombreux visiteurs (estimés à 7 0000) ont manifesté un grand intérêt pour les conférences et les promenades ; ce qui traduit un réel besoin d'information et de communication.

Une cabane servant de buvette a été offert à la commune ; elle sera probablement installée au Mont Soubran.

. 8/ Stage de basket

La 2^{ème} édition du stage de basket se déroule actuellement à Claveisolles avec la participation de 90 adolescents par semaine.

. 9/ Point sur les bâtiments communaux

Lors de la réunion de la commission Bâtiment du 28 juin, il a été convenu de :

- Lancer les travaux de réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes. Une réunion est prévue début août avec les artisans pour coordonner au mieux les interventions de chacun et ainsi, gêner le moins possible l'utilisation de la salle.
- Inscrire les bâtiments suivants dans le service mutualisé « conseil en énergie partagé » de la COR :
 - Mairie/Ecole
 - Salle des fêtes/salle de sport
 - Gîte
 - Bibliothèque/salle du Club
 - Le bâtiment « Les Fougères » fera l'objet d'une étude réalisée par ALTE69 et entièrement financée par la COR.
- Ouvrir une porte extérieure sur le côté du gîte pour permettre un accès direct aux vestiaires.
- Aménager le pont sur la rivière.
- Equiper l'aire de pique-nique de tables simples (trou pour parasol).
- Aménager la terrasse du Comptoir du Bourg. Le Conseil Municipal valide le projet et va approfondir les différentes options avec l'aide ou non d'un conseil extérieur.
- Equiper la salle des fêtes d'un panneau pour y placer le calendrier du Comité des Fêtes.

. 10/ Voirie

Gérard Achaintre informe que les travaux de Vallossières seront réalisés la semaine prochaine. Paul Martin signale que le pont de La Garenne se détériore de plus en plus. Le Conseil Municipal décide de solliciter un devis et de contacter la commune limitrophe de Poule-les-Echarmeaux pour mutualiser le coût des travaux. Nicole Saint-André fait remarquer que l'entreprise qui remplace actuellement les poteaux EDF abîme le chemin du Simonet. Gérard Achaintre va rencontrer l'entreprise au plus vite.

Françoise Raynaud indique que la pierre qui se trouve Montée du Couvent au niveau de la maison de M. Pomeret est très dangereuse et demande s'il serait envisageable de la remplacer par un équipement plus haut qui serait plus visible et protégerait tout autant la maison. Gérard Achaintre se charge de contacter le propriétaire.

. 11/ Inauguration

Le Conseil Municipal fixe la date de l'inauguration de la micro-crèche et de l'aménagement de l'entrée du village au dimanche **18 septembre** prochain.

. 12/ COR : Sollicitation du fonds de concours

***DEL. 30/2022**

Le Conseil Municipal décide de solliciter le fonds de concours de la COR de 31 060.00 € pour les travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie/Ecole (kitchenette, isolation des combles) et de la cuisine de la salle des fêtes.

Adopté à l'unanimité.

. 13/ Questions et informations diverses

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Baptiste Droin, Directeur de l'école publique, qui a été muté à Villefranche-sur-Saône, et le remercie pour son engagement. Il sera remplacé par Aurélie Cavot qui a déjà enseigné à Claveisolles.
- ❖ Le Département a attribué à la commune 64 886.19 € au titre du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux. Pour rappel, 48 210 € avaient été versés en 2021.
- ❖ La Société Towercast a déposé une demande de permis de construire pour la pose d'une antenne à Vigue. Malgré l'avis défavorable du Conseil Municipal, le service « Autorisation du Droit des Sols » de la COR a indiqué qu'il n'existe pas de motifs légaux pour que la Commune s'y oppose.
- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de 2 conflits de voisinage (centre bourg et Combe Certain). L'intervention d'un médiateur semble nécessaire dans le 1^{er} cas et une réunion amiable avec des représentants du conseil municipal dans le 2^{ème} cas
- ❖ Sécurité : Un riverain de la rue du Lavoir a demandé s'il serait possible de faire ralentir les véhicules. Le Conseil Municipal va réfléchir à une solution.
- ❖ Courrier d'Orange : Afin de pallier au problème de réseau mobile dans le village, ORANGE propose l'installation d'une antenne dans le hameau des Igauds. Un rendez-vous sera pris avec Orange pour avancer le plus rapidement possible sur cette problématique.
- ❖ Bois du Couvent : Compte tenu de la conjoncture favorable, le Conseil Municipal décide de vendre les sapins qui se trouvent près du Couvent (parcelles AB 29 et AB 13). Il mandate Pierre Dumontet et Gérard Achaintre pour solliciter plusieurs devis et vendre au plus offrant.
- ❖ Journée Intergénérationnelle : Après 2 ans d'absence, elle aura lieu cette année le 20 octobre à Claveisolles. Elle s'adresse aux personnes de + de 75 ans. Une réunion de préparation aura lieu le mercredi 20 juillet à Chénelette.
- ❖ Suite à la demande de Thomas Dumontet, l'association « Le Soubran » est autorisée à utiliser le 2^{ème} vestiaire du gîte.
- ❖ Bulletin municipal : Il reste encore deux articles à rédiger (Fête du Bois et stationnement dans le village).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.